



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 025-20

Objet : RS - Attribution du marché de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2020-2024

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 14

Michel André - Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 février 2020

délibération n° 025-20

objet **RS - Attribution du marché de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2020-2024**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à concurrence publié le 30 décembre 2019 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant la mise à disposition et l'enlèvement de bennes et le traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2020-2024.

La date limite de remise des offres était fixée au 31 janvier 2020.

L'allotissement est le suivant :

- lot 1 : location de bennes et transport des papiers, cartons, végétaux et bois A,
- lot 2 : location de bennes, transport et valorisation des matériaux de construction et encombrants,
- lot 3 : location de bennes, transport et valorisation des métaux,
- lot 4 : mise à disposition des contenants, leur reconditionnement et mise en sécurité, nettoyage des zones stockage, transport et traitement.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 45 %,
- performances environnementales : 15 %.

La commission d'appel d'offres du 13 février 2020 a attribué les marchés aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : Nantet Locabennes pour un montant de 215 035 € HT/an,
- lot 2 : Nantet Locabennes (offre variante n° 4) pour un montant de 996 436,50 € HT/an,
- lot 3 : Suez pour un montant de -32 810 € HT/an (dépenses + rachat matières),
- lot 4 : classé sans suite. Les besoins techniques et organisationnels seront définis de nouveau.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 13 février 2020,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 18 février 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs, avec les sociétés listées ci-dessus selon les prix portés à l'acte d'engagement et à la décomposition globale et forfaitaire pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 025-20

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2020-2024

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23213H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23213H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au